Afin d’éviter de poser des questions déjà traitées, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de l’ensemble des questions et réponses avant de nous transmettre toute nouvelle demande.

Madame, Monsieur En téléchargeant le DCE, et sauf erreur de notre part nous n'avons pas vu la fiche d'entreprise qui est demandée dans la réponse. Merci pour votre retour. Cordialement

Réponse :..La fiche d’entreprise a été ajouté au dossier de consultation

Le CCTP indique que certaines vérifications par thermographie infrarouge nécessiteront l'utilisation d'un drone. Pourriez-vous nous préciser s'il s'agira d'interventions en extérieur, en intérieur, ou les deux ? Par ailleurs, afin de vous proposer une tarification claire et transparente, pourriez-vous intégrer une ligne dédiée au BPU pour le chiffrage horaire de cette prestation par drone ? "

Réponse :... La mention de l'utilisation d'un drone figurant dans le CCTP résultait d'une erreur matérielle. Aucune prestation par drone n'est attendue dans le cadre de ce marché. Cette phrase a été supprimée dans la version V2 du CCTP, mise en ligne sur le profil acheteur avec la présente réponse. Les candidats sont invités à télécharger cette version et à remettre leur offre sur cette base. Aucune ligne relative à une prestation par drone ne sera ajoutée au BPU.

Les autres dispositions du dossier de consultation restent inchangées.